|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C23/124-F** |
| **4 août 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |

DÉCISION 630

(adoptée à la quatrième séance plénière)

Sources d'information visant à aider les États Membres à renforcer leurs capacités en matière de cybersécurité et de cyberrésilience

Le Conseil de l'UIT,

considérant

*a)* La Résolution 130 (Rév. Bucarest, 2022) relative au renforcement du rôle de l'UIT dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication;

*b)* la Résolution 45 (Rév. Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) relative aux mécanismes propres à améliorer la coopération en matière de cybersécurité, y compris la lutte contre le spam;

*c)* la Résolution 50 (Rév. Genève, 2022) de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) relative à la cybersécurité;

*d)* la Recommandation 3 du Groupe de travail de la plénière de la Conférence de plénipotentiaires de 2022, par laquelle le Conseil est invité à examiner les propositions des États Membres concernant le Programme mondial cybersécurité (GCA), son utilisation actuelle et sa possible évolution future,

rappelant

*a)* que la cybersécurité est un élément fondamental de la sécurisation des infrastructures de télécommunication/TIC;

*b)* que le renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC joue un rôle essentiel pour tirer parti des possibilités immenses qu'offrent les technologies numériques;

*c)* que pour améliorer la connectivité numérique, des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de renforcer les capacités de sensibilisation concernant la cybersécurité et la cyberrésilience, ainsi que pour réduire les fractures numériques,

décide de charger le Secrétaire général, en étroite coopération avec les Directeurs des trois Bureaux

1 de mettre en place des sources d'information destinées aux États Membres comprenant notamment, dans le cadre de chaque pilier du Programme mondial cybersécurité:

a) des exemples de bonnes pratiques;

b) des sources répertoriant les conseils, l'assistance et les orientations fournis par l'UIT et d'autres organisations pertinentes afin de permettre aux pays de renforcer leurs capacités en matière de cybersécurité et de cyberrésilience;

c) des renseignements sur les programmes de renforcement des capacités proposés par l'UIT et d'autres organisations compétentes;

2 de tenir et de mettre à jour ces sources, afin de tenir compte des défis qui se font jour, des faits nouveaux et des nouvelles activités connexes de l'UIT, ainsi que des nouvelles activités menées par d'autres organisations susceptibles d'aider les membres à renforcer leurs capacités en matière de cybersécurité et de cyberrésilience.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_